

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 6 OCTOBRE 2026 – 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 6 octobre 2026 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères, Laurence Bousquet, Shany Ravenelle, Sylvie Guévin, Patricia Cordeau, messieurs les conseillers Michel Côté, Sylvain Gagné, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Sébastien Demers, directeur général et greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

01-09-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 soit adopté en retirant le point 8.4. Installation d'un système de télécommunication - autoriser la signature de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

02-10-2026

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

En conséquence, il est proposé par Patricia Cordeau, appuyé par Sylvain Gagné et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026 et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2026 soient adoptés et déposés aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

5. SERVICE ADMINISTRATIF ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

03-10-2026

5.1. Employés surnuméraires - autorisation embauche et signature des contrats

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics fait appel à l'occasion à des employés surnuméraires;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Sylvain Gagné et résolu :

QUE le conseil autorise l'embauche de Messieurs Kevin Gagnon-Choquette et Francis Jodoin à titre de journaliers opérateurs surnuméraires et autorise le maire et la direction générale, ou leurs substituts respectifs, à signer les contrats de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04-10-2026

5.2. Brigadière surnuméraire - embauche

Il est proposé par Michel Côté, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

QUE le conseil autorise l'embauche de Johanne Ménard au poste de brigadier surnuméraire;

ET QUE les conditions salariales et les avantages sociaux soient ceux prévus dans la convention collective en vigueur signée entre la Ville de Saint-Pie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4586.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05-10-2026

5.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes - ordonnances du conseil

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Pie a le pouvoir de procéder à une vente à l'enchère publique des propriétés dont les taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT que la trésorière a dressé un état, en date de ce jour, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières imposées ou autres comptes assimilables à une taxe n'ont pas été payés pour l'année 2025 et les années antérieures, en tout ou en partie;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Patricia Cordeau et résolu :

QUE le conseil entérine la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées dressée par la trésorière en date du 6 octobre 2026, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières imposées ou autres comptes assimilables à une taxe n'ont pas été payés;

QUE le conseil ordonne au service du greffe de procéder, le 25 novembre 2026, à 14 heures à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Pie, à la vente à l'enchère publique des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Saint-Pie dont les taxes foncières, scolaires et autres comptes assimilables à une taxe sont dus;

DE transmettre une copie de la présente résolution au *Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe*;

D'autoriser madame Dominique St-Pierre, trésorière, à renchérir et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales, scolaires ou autres comptes assimilables à une taxe;

ET QUE l'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

06-10-2026

5.4. Modalités de fin d'emploi de l'employé numéro 106

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 106 a informé la Ville de sa volonté de relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Michel Côté et résolu :

QUE la Ville est, par les présentes, autorisée à signer tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé n° 106;

D'autoriser la direction générale à poser tout acte nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

07-10-2026

6.1. Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets - Fonds de développement rural - signature - autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite entreprendre la rédaction des premières étapes d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) afin de planifier de façon cohérente le développement, l'aménagement et la revitalisation de son territoire;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet permettra de définir une vision d'aménagement et de favoriser un développement harmonieux répondant aux besoins actuels et futurs de la communauté;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement rural offre un soutien financier aux projets contribuant au développement et à la vitalité des collectivités rurales;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement rural afin de soutenir la réalisation de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Michel Côté, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural;

ET D'autoriser monsieur Sébastien Demers, directeur général, à signer tout document relatif au projet, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

08-10-2026

7.1. Adoption du règlement 170-5 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes d'insertion résidentielles dans l'aire d'affectation « A1 »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie s'est dotée d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} septembre 2026, conformément à la loi et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 28 septembre 2026, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 170-5 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes d'insertion résidentielles dans l'aire d'affectation « A1 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

09-10-2026

7.2. Avis de motion et projet de règlement 80-10 modifiant le règlement 80 sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des dispositions concernant la responsabilité du propriétaire et le maintien de travaux illégaux;

EN CONSÉQUENCE, Patricia Cordeau donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 80-10 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats »;

Une assemblée de consultation sera tenue le mardi 3 novembre 2026 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

8. TRAVAUX PUBLICS

10-10-2026

8.1. Programme de rinçage du réseau - appropriation surplus réservé aqueduc (2413)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 07-02-2026 qui octroie un mandat à la compagnie Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution en eau potable pour un montant de 24 500 \$, plus taxes en appropriant le surplus accumulé affecté aqueduc (2413);

CONSIDÉRANT qu'une appropriation de 5 000 \$, plus taxes est nécessaire pour la finalisation du mandat;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Michel Côté et résolu :

QUE le conseil autorise un montant de 5 000 \$, plus taxes pour la finalisation d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution en eau potable, en appropriant le surplus accumulé affecté aqueduc (2413);

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ces contrats, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11-10-2026

8.2. Préparation des plans et devis pour les travaux de l'avenue Roy, de la rue Saint-Paul et de l'avenue Salaberry - mandat

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer des mandats pour la préparation des plans et devis en lien avec des travaux sur la rue Saint-Paul et les avenues Roy et Salaberry;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par deux compagnies;

En conséquence, il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

D'octroyer les mandats à la compagnie Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis sur la rue Saint-Paul et les avenues Roy et Salaberry, pour un montant total de 58 800 \$, plus taxes, conformément aux soumissions datées du 17 septembre 2026;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ces mandats, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12-10-2026

8.3. Demande d'entretien du cours d'eau Piché et ses embranchements

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la municipalité concernant l'entretien du cours d'eau Piché et ses branches;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics qui a constaté l'état du cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Sylvain Gagné et résolu :

QUE la demande soit transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour l'entretien du cours d'eau Piché et ses branches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4. ITEM RETIRÉ Installation d'un système de télécommunication – autoriser la signature de l'entente

ITEM RETIRÉ

13-10-2026

8.5. Essence et diesel - autorisation d'aller en appel d'offres

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour la fourniture d'essence et de diesel pour l'année 2027;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Patricia Cordeau et résolu :

D'autoriser le service du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence et de diesel pour l'année 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14-10-2026

8.6. Travaux de pavage sur le rang de la Rivière Nord - autoriser le paiement du décompte progressif # 1

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage sur le rang de la Rivière Nord sont complétés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Michel Côté et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 1 concernant les travaux de pavage sur le rang de la Rivière Nord à la compagnie Groupe Colas Québec inc. pour un montant de 130 520.77 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 12 613.44 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET PATRIMOINE

15-10-2026

9.1. Accréditation d'un organisme - autorisation

CONSIDÉRANT qu'une demande d'accréditation a été reçue de la part de l'Association des propriétaires du domaine joyeux St-Pie inc.;

CONSIDÉRANT que l'accréditation permet aux organismes l'accès aux services et aux avantages offerts par la politique d'accréditation des organismes de la Ville de Saint-Pie;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Sylvain Gagné et résolu :

QUE le conseil autorise l'accréditation de l'Association des propriétaires du domaine joyeux St-Pie inc. selon les modalités de la Politique d'accréditation des organismes de la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16-10-2026

9.2. Politique de location relative aux infrastructures de la Ville de Saint-Pie - modification - adoption

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite modifier la Politique de location du Service des loisirs afin d'y ajouter la salle multifonctionnelle comme salle locative pour les organismes locaux et régionaux;

En conséquence, il est proposé par Patricia Cordeau, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

D'adopter la modification à la Politique de location du Service des loisirs incluant la location de la salle multifonctionnelle aux organismes locaux et régionaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17-10-2026

9.3. Semaine québécoise de réduction des déchets 2026 - proclamation

CONSIDÉRANT que l'édition 2026 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 19 au 25 octobre sous le thème « Je réduis, donc je suis »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Patricia Cordeau, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

Que le conseil proclame la semaine du 19 au 25 octobre 2026 « La Semaine québécoise de réduction des déchets »;

ET le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine dédiée à la réduction des déchets pour poser un geste concret afin de réduire davantage la quantité de déchets qu'ils produisent quotidiennement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE (SSI), PR

18-10-2026

10.1. Autorisation de signatures d'ententes intermunicipales pour la fourniture de services en sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'une étude d'opportunité a été réalisée par la firme Icarium Groupe Conseil pour la MRC des Maskoutains et qu'elle visait la mise en commun de ressources en sécurité incendie, en établissant qu'il y avait des avantages à conclure une entente intermunicipale, autant pour Saint-Pie que pour les municipalités de Saint-Liboire, Saint-Dominique et Saint-Valérien-de-Milton, afin d'assurer la protection des citoyens;

CONSIDÉRANT que trois municipalités de la MRC des Maskoutains ont signifié à la Ville de Saint-Pie leur intérêt à confier l'application des mesures de protection contre les incendies, selon les modalités prévues à la Loi en sécurité incendie et aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie, au Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'entente à intervenir, les municipalités devront maintenir en opération les casernes situées sur leur territoire ou fournir divers équipements à la Ville de Saint-Pie aux fins de la fourniture de services en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Pie autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité incendie, telle que substantiellement présentée, et à intervenir avec les municipalités de Saint-Liboire, Saint-Dominique et de Saint-Valérien-de-Milton.

La durée de cette entente est de cinq (5) ans. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027 et se terminera le 31 décembre 2031.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. SERVICE DES FINANCES

19-10-2026

11.1. Salaires et comptes présentés

Il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Michel Côté et résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires :

Comptes présentés :	915 281.35 \$
Remboursements d'emprunts déboursés :	187 416.25 \$
Salaires :	241 891.61 \$

ET D'autoriser le service de la trésorerie à effectuer les paiements requis, conformément aux listes soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

20-10-2026

11.2. RIAM - budget 2027

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2027 et l'a transmis à la Ville de Saint-Pie pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Laurence Bousquet et résolu :

Que le conseil de la Ville de Saint-Pie accuse réception du budget 2027 de la Régie et adopte celui-ci, tel qu'approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2027, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21-10-2026

11.3. Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton - budget révisé 2026

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-2026 qui adopte le budget 2026 de l'OHMA et indique la contribution de la Ville au montant de 3 465 \$;

CONSIDÉRANT qu'un premier budget révisé approuvé le 3 mars 2026 a été reçu, portant la contribution de la Ville au montant de 3 509 \$;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième budget révisé approuvé le 25 juin 2026 a été reçu, portant la contribution de la Ville au montant de 3 686 \$;

CONSIDÉRANT qu'un troisième budget révisé approuvé le 19 août 2026 a été reçu, ne modifiant pas la contribution de la Ville, soit 3 686 \$;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

Que le conseil accepte la troisième révision du budget 2026 du 19 août 2026 de l'OHMA indiquant que la contribution de la Ville de Saint-Pie s'élève à 3 686 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

22-10-2026

11.4. Bouclage de la rue Saint-Pierre - modification de la résolution numéro 29-05-2026

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 29-05-2026 octroie un mandat pour la préparation des plans et devis en rapport avec les travaux de bouclage de la rue Saint-Pierre et indique que la dépense approprie le surplus accumulé affecté aqueduc (2413);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense seulement approprie le surplus accumulé affecté aqueduc (2413);

En conséquence, il est proposé par Michel Côté, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

QUE la résolution numéro 29-05-2026 soit modifiée en indiquant que la dépense approprie le surplus accumulé affecté aqueduc (2413) dans une proportion de 58.76 %, approprie le surplus libre dans une proportion de 13.75 % et la balance dans le budget courant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. DEMANDES DIVERSES

13. VARIA

14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Rapport 2025 de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

15. LES RAPPORTS DE SERVICES - DÉPÔT

Les rapports de services mensuels sont déposés au conseil.

- 15.1. Rapport mensuel Service de sécurité incendie
- 15.2. Rapport mensuel Service des premiers répondants
- 15.3. Rapport mensuel Service d'urbanisme
- 15.4. Rapport mensuel Service des loisirs
- 15.5. Rapport mensuel Service des travaux publics

16. RAPPORT DES COMITÉS

À titre informatif, les conseillers résument les différents comités auxquels ils ont assisté durant le dernier mois.

17. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

23-10-2026

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Michel Côté, appuyé par Shany Ravenelle et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h13.

Adoptée à l'unanimité des conseillers